



EXTRAIT N°06/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Date de convocation :	la	L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq du mois de janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	<p>PRESENTS : Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. RETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,</p> <p>Conseillers municipaux : M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. PALIX Pierre, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme MENCE Marielle, M. ADELAIDE Michel, Mme Sandrine RIERNY, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clémence, M. MARLET Daniel.</p>
En début de séance :		
Présents	28	
Procurations	2	
Absents	2	
Excusés	1	
En cours de Séance :		
Présents	28	<p>ABSENTS EXCUSES : M. ARETO Joseph, (procuration à M. Claude ADELE), Mme LARAIRIE Sylvia, (procuration à M. Jean-Christophe ROSELET), ATHANASE Rémy.</p>
Procurations	2	
Absents	2	
Excusés	1	<p>ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane.</p>
Préfecture Martinique Contrôle de légalité REÇU LE 02 FEV. 2021		ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DirCab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), M. José SOUDOUREM.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Josée LAMIN pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

ATELIER CHANTIER D'INSERTION « Arts Urbains Intégrés » - FIDL

Le Maire expose :

Dans le cadre de son engagement pour la lutte contre l'exclusion socioprofessionnelle de ses concitoyens, la Ville de Saint Joseph décide de poursuivre la mise en œuvre de dispositifs d'insertion contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'intégration sociale et professionnelle des publics en difficulté.

Pour répondre à cette attente, la collectivité a émis le souhait de procéder à une rénovation du centre bourg de la commune à travers la pratique du Street Art et des arts graphiques intégrés sous forme d'Atelier Chantier d'Insertion (ACI).

Les sites qui accueilleront les graphiques seront identifiés au préalable avec les services de la Ville. Le caractère intégré de l'art urbain entend adapter les graphiques à l'existant en tenant compte des espèces paysagères, des espaces, des mobiliers urbains et des bâtis.

Cet ACI s'appuie sur un agrément N° 972 010920 ACI 0028 AO-MO, en date du 01 juillet 2020, obtenu avec la DIECCTE par l'association Favorisons l'Inclusion et le Développement Local (FIDL). Ce dernier autorise l'association FIDL à mobiliser des bénéficiaires dans le cadre de réalisation de chantiers d'insertion jusqu'au 31 08 2022. FIDL recruterá ainsi 12 demandeurs d'emploi en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) qui seront accompagnés dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle pour une durée de quatre (4) mois renouvelable trois (3) fois, du 01/01/2021 au 31/12/2021. Les salariés seront polyvalents sur les métiers de peintre en bâtiment et décorateur / maçon dans le secteur du BTP mais aussi les métiers d'animation et communication de façon transversale.

Le coût global prévisionnel maximal de l'action 2021 s'élève à TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE CINQ CENT DIX SEPT EUROS (393 517,00 €). La participation financière de la Ville est fixée à QUINZE MILLES EUROS (15 000,00 €) destinée à l'acquisition de la matière d'œuvre (équipements professionnels, achat matériel...).

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER la réalisation de l'Atelier Chantier d'Insertion « arts urbains intégrés » avec l'association FIDL pour l'année 2021.

D'APPROUVER la participation financière de la ville à hauteur de QUINZE MILLES EUROS (15 000,00 €) pour l'acquisition de matière d'œuvre.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 25 janvier 2021

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

